



LIGUE DE FOOTBALL DE SAINT-MARTIN

ELECTION DE LA DÉLÉGATION DE LIGUE DE LA LIGUE DE FOOTBALL DE SAINT-MARTIN POUR L'ASSEMBLÉE FEDERALE

APPEL A CANDIDATURE

Pour les Ligues d'outre-mer, la délégation de la Ligue pour l'Assemblée fédérale comprend un unique membre : le Président de la ligue.

Personne n'est membre de droit de la délégation de Ligue pour l'Assemblée Fédérale. Dès lors, toute personne souhaitant intégrer la délégation doit formellement et officiellement faire acte de candidature, y compris pour le poste de "délégué Président de la Ligue."

L'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale aura lieu lors de l'Assemblée Générale **du dimanche 10 novembre 2024.**

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 27 septembre 2024 au 12 octobre 2024 à minuit.**

Toute candidature doit être transmise par courrier électronique, envoyé à la Ligue, à l'attention de la commission de surveillance des opérations électorales, à l'adresse suivante : ctose@saintmartinfootball.org

Rappels :

- Tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité définies aux articles 4, 10 et 11 des Statuts de la F.F.F.,
- Toute candidature doit être présentée en binôme "titulaire + suppléant",

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire correspondant au poste concerné : [Déclaration de candidature Délégué de la LFSM à l'assemblée fédérale](#)